

Règlement du 3^{ème} tournoi de l'ASTMB

Article 1 :

Toute inscription au tournoi de l'Association Sportive Toulouse Mirail Badminton implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBa) et en règle avec celle-ci.

Article 2 :

La juge arbitre du tournoi est Alice Latourte. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec le juge arbitre, et ce dans l'intérêt du tournoi.

Article 3 :

Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBa. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBa est exigée sur les terrains. Points particuliers :

- Si le volant touche le plafond ou tout objet hors du terrain à l'engagement, le point sera remis 2 fois.

L'accès au terrain est strictement limité aux joueurs qui viennent d'être appelés.

Article 4 :

La présentation des licences se fera le samedi 25 février 2012 à partir de 8h00.

Les rencontres débuteront à 8h30 précises.

Tout joueur désirant s'absenter devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque.

A l'appel de son nom, chaque joueur a 5 minutes avant le début de la rencontre pour se rendre sur le court, s'échauffer et tester les volants.

Cinq minutes après le deuxième appel, le joueur absent du court sera déclaré W.O.

Article 5 :

Les volants officiels du tournoi sont les volants plumes de marque CARLTON GT3 et les plastiques de marque YONEX MAVIS 500.

Les joueurs non classés jouent en plastique.

Les joueurs classés jouent en plume.

Les volants sont à la charge des joueurs.

Article 6 :

Le tournoi est ouvert aux joueurs classés NC, D- (D4/D3), D+ (D2/D1) et C.

Le tournoi propose seulement des tableaux de double.

Deux tableaux sont autorisés maximum par joueur.

Les rencontres se dérouleront dans la mesure du possible par poule puis élimination directe.

Article 7 :

Les inscriptions devront nous parvenir avant le 13 février 2012, cachet de la poste faisant foi.

Les inscriptions devront obligatoirement être accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de l'ASTMB.

Le tirage au sort aura lieu le 20 février 2012.

Article 8 :

Les matchs se joueront selon la réglementation fédérale et régionale en vigueur pour les compétitions officielles à la date du tournoi, notamment en ce qui concerne le comptage des points.

Le temps de repos minimum d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Les matchs jusqu'aux finales seront en auto-arbitrage.

Article 9 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou de scinder les séries selon le nombre de participants afin de garantir le bon déroulement du tournoi et après accord du juge-arbitre.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité, après accord du juge-arbitre.

Article 10 :

Les décisions du Juge-arbitre et du Comité d'Organisation sont sans appel.

Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 11 :

Seul un responsable de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort.

Article 12 :

Les récompenses ne seront remises qu'après les finales.

Article 13 :

Il est strictement interdit de manger sur ou à côté des terrains.

Le comité d'organisation ne pourra être tenu responsable d'éventuels vols ou pertes.

Article 14 :

Des photos seront prises tout au long du tournoi. Elles seront disponibles sur le site du club. Toute photo pourra être retirée sur simple demande d'un participant.

Article 15 :

Tout participant s'engage à être tolérant, à accepter la différence, à être loyal, à adopter un comportement sportif et à ne pas avoir recours à des produits dopants.

**Bon tournoi et merci de votre participation.
Le comité d'organisation**